

À remplir par le demandeur

| | | | | |
|--|-----------------------------------|--------------|-------------|-----------|
| Nom légal de l'entreprise | Nom commercialisé de l'entreprise | Téléphone | | |
| Adresse du lieu d'affaires | | Municipalité | Code postal | |
| Nom et prénom du propriétaire de l'entreprise ou de son représentant autorisé (en caractères d'imprimerie) | | | Date | |
| | | | Année | Mois Jour |
| Signature du propriétaire de l'entreprise ou de son représentant autorisé | | | | |

À remplir par la municipalité

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les commerçants et les recycleurs, une personne qui désire obtenir une licence ou apporter un changement d'adresse sur une licence existante doit obtenir de la municipalité une attestation démontrant que l'emplacement du commerce est conforme aux dispositions du règlement de zonage et du règlement de contrôle intérimaire en vigueur et adéquat pour l'entreposage de véhicules routiers, carcasses ou pièces de véhicules destinés à la vente.

L'emplacement du commerce disposera de l'espace pour l'entreposage d'au moins deux véhicules?

oui non

L'emplacement est prévu pour :

un commerce de vente de véhicules routiers

un commerce de recyclage de pièces et de carcasses de véhicules routiers

Description de l'usage prévu :

| | |
|--|-----------|
| Nom et prénom du représentant de la municipalité | Téléphone |
| Signature du représentant de la municipalité | |
| Date | |
| Année Mois Jour | |

Pour plus d'information, communiquer avec :

Service aux entreprises

Commerçants - recycleurs

Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, C-3-46
Case postale 19600, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 8J6

Région de Québec : 418 528-3232

Ailleurs au Québec, sans frais : 1 866 702-9215

| |
|---------------------------------|
| Sceau de la municipalité |
|---------------------------------|